



AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 20 novembre 2019

L'Agence des participations de l'Etat annonce le très grand succès de la souscription dans le cadre de l'introduction en Bourse de FDJ sur le marché d'Euronext à Paris

Dans le cadre de la privatisation de La Française des Jeux (« FDJ »), premier opérateur de jeux d'argent et de hasard en France, l'Agence des participations de l'Etat annonce, aujourd'hui, le très grand succès de la souscription à l'introduction en bourse de FDJ sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Compartiment A).

Par arrêté en date du 20 novembre 2019, le ministre de l'Economie et des Finances a fixé le prix et les modalités d'attribution des actions de FDJ ainsi que les modalités définitives de l'offre.

Plus de 500 000 ordres ont été réunis dans le cadre des offres à prix ouvert (destinées aux personnes physiques et aux détaillants du réseau FDJ) et aux salariés, soit une demande considérable de plus de 1,6 milliard d'euros. Le placement global (à destination des investisseurs institutionnels) a également suscité une demande considérable. Sur la base des 99 320 000 actions cédées par l'Etat, 40,5% ont été allouées aux personnes physiques et aux détaillants du réseau FDJ dans le cadre de l'offre à prix ouvert (y compris les actions complémentaires destinées aux personnes physiques et aux détaillants du réseau FDJ qui conserveront leurs actions au moins 18 mois). Ces résultats témoignent du succès populaire de cette opération et de la confiance témoignée par les Français et les investisseurs institutionnels à FDJ.

Compte tenu des résultats du placement, le prix d'introduction en bourse des actions FDJ pour les investisseurs institutionnels a été fixé à 19,90 euros. Du fait de la décote de 2% octroyée aux investisseurs particuliers, le prix d'introduction en bourse des actions FDJ pour les personnes physiques a été fixé à 19,50 euros.

Le nombre total d'actions FDJ cédées par l'Etat (y compris au titre de l'offre réservée aux salariés, l'option de sur-allocation et la réserve d'actions gratuites¹) s'élève ainsi à 99 320 000 pour un montant brut d'environ 1 888 millions d'euros, soit environ 52% du capital de FDJ, répartis comme suit :

¹ Représentant 3 652 014 actions existantes conservées en vue de la remise éventuelle d'actions complémentaires acquises dans le cadre de l'offre à prix ouvert.



AGENCE DES
PARTICIPATIONS
DE L'ÉTAT

- 40 172 148 actions² ont été allouées aux personnes physiques et aux détaillants du réseau FDJ dans le cadre de l'offre à prix ouvert, représentant 40,5% de la taille totale de l'offre³, pour un montant total d'environ 712 millions d'euros ;
- 44 621 497 actions ont été allouées au placement global (hors option de sur-allocation) destiné principalement aux investisseurs institutionnels français et internationaux, représentant 44,9% de la taille totale de l'offre³, pour un montant total d'environ 888 millions d'euros ;
- un maximum de 11 350 028 actions supplémentaires pourront être allouées au prix du placement global dans le cadre de l'exercice de l'option de sur-allocation, représentant 11,4% de la taille totale de l'offre³, pour un montant total d'environ 226 millions d'euros.
- 3 176 327 actions ont été allouées au prix de l'offre à prix ouvert dans le cadre de l'offre réservée aux salariés de FDJ, pour laquelle des ordres d'achats ont été enregistrés, représentant 3,2% de la taille totale de l'offre³, pour un montant total d'environ 62 millions d'euros ;

Les personnes physiques et les détaillants du réseau FDJ conservant leurs actions pendant 18 mois recevront une action complémentaire pour 10 actions acquises (dans la limite de leur achat initial).

Les ordres dans le cadre de l'offre à prix ouvert ont été servis dans les conditions suivantes :

- la fraction des ordres prioritaires (A1) d'un montant inférieur ou égal à 2 000 euros a été intégralement servie ;
- la fraction des ordres prioritaires (A1) d'un montant compris entre 2 000 euros et 5 000 euros a été servie à hauteur d'un pourcentage de 10% ;
- la fraction des ordres prioritaires (D1) d'un montant inférieur ou égal à 7 500 euros a été intégralement servie ;
- les ordres et fractions non prioritaires (A2, B et D2) n'ont pas été servis compte tenu du large succès de l'offre à prix ouvert.

Avant exercice de l'option de sur-allocation, avant distribution des actions gratuites et après offre réservée aux salariés, l'État détiendra 27,85% du capital de FDJ.

En cas d'exercice intégral de l'option de sur-allocation, avant distribution des actions gratuites et après réalisation de l'offre réservée aux salariés, l'État détiendra 21,91% du capital de FDJ.

En cas d'exercice intégral de l'option de sur-allocation, après réalisation de l'offre réservée aux salariés et distribution intégrale des actions gratuites destinées aux personnes physiques et aux détaillants du réseau FDJ qui conserveront leurs actions au moins 18 mois, l'État détiendrait environ 20% du capital de FDJ.

Le début des négociations des actions FDJ sur le marché réglementé d'Euronext à Paris est prévu le 21 novembre 2019 à 9 h 30 et le règlement-livraison le vendredi 22 novembre 2019.

Contacts presse Agence des participations de l'État :

Caroline de Lastic : 01 44 87 71 81 – 06 21 02 22 05 caroline.delastic@ape.gouv.fr

Marine Jumel : 01 44 87 72 43 – marine.jumel@ape.gouv.fr

² En tenant compte du nombre d'actions existantes conservées en vue de la remise éventuelle d'actions complémentaires acquises dans le cadre de l'offre à prix ouvert.

³ Y incluant le nombre maximum d'actions pouvant être cédées dans le cadre de l'option de sur-allocation, le nombre d'actions cédées dans le cadre de l'offre réservée aux salariés et en tenant compte du nombre d'actions existantes conservées en vue de la remise éventuelle d'actions complémentaires acquises dans le cadre de l'offre à prix ouvert.